

26.02.2025 - 09:00 Uhr

"Klein Report" a violé le code de déontologie: Fausses informations sur Pro Helvetia

Berne (ots) -

Partis: Pro Helvetia c. "Klein Report"

Theme: Dénaturation des informations / Rectification

Plainte admise

Résumé

"Kleinreport.ch" a publié sous le titre "Pro Helvetia: Sex, Geld und Affären" (Pro Helvetia: sexe, argent et relations) un article critique à l'encontre de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia. L'article affirmait que Pro Helvetia ne pratiquait pas la limitation de la durée de fonction, si bien que les artistes, une fois une demande de subventions refusée, n'avaient pratiquement plus aucune chance d'en obtenir. Il dénonçait par ailleurs un problème criant d'égalité entre femmes et hommes dans le secteur de la culture ("ausgesprochenes Gleichstellungsproblem in der Kultur"), au profit essentiellement des hommes. La fondation Pro Helvetia a réfuté les deux affirmations et exigé que l'éditrice, Ursula Klein, fasse corriger les erreurs constatées. Celle-ci ne s'étant pas exécutée, Pro Helvetia a porté plainte.

Le Conseil suisse de la presse a relevé que l'affirmation relative à la limitation de la durée de fonction était fausse, preuves à l'appui, et a conclu à une violation de la "Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste". Dans la mesure où il n'est pas possible de déterminer si le problème d'égalité entre femmes et hommes relaté porte sur la branche dans son ensemble ou seulement sur la fondation, le Conseil suisse de la presse ne constate pas de violation sur ce point.

[Prise de position 7/2025](#)

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Secrétariat de direction
Case postale
3000 Berne 8
+41 (0)77 405 43 37
media@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100929096> abgerufen werden.